

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 13 décembre 2022 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Mathieu Traversy, Benoit Ladouceur, Robert Morin, Marc-André Michaud et Bertrand Lefebvre et mesdames Patricia Lebel, Darllie Pierre-Louis, Nathalie Lepage, Marie-Eve Couturier, Vicky Mokas, Michèle Demers et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et greffier-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et monsieur Sylvain Ouellette, directeur du développement économique et touristique.

14 236-12-22 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement :

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

14 237-12-22 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait du point 36 de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2022
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 6 décembre 2022
5. Liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2022 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
6. Liste des chèques émis au mois de novembre 2022 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins
9. Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

10. Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
11. Mandat pour l'entretien des systèmes de climatisation et de ventilation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne pour l'année 2023
12. Mandat pour des services informatiques personnalisés pour l'année 2023
13. Dépôt du Rapport d'activités 2022 du Marché public moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) et autorisation de paiement à la SODAM (dernier versement)
14. Dépôt du Bilan des Fêtes des récoltes 2022 organisées par la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) et autorisation de paiement à la SODAM
15. Dîner-conférence organisé par la Chambre de commerce de la MRC de Montcalm et la Ville de St-Lin-Laurentides
16. Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2023
17. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2023
18. Destruction de documents de la MRC Les Moulins
19. Modification de l'horaire de travail d'une employée occupant le poste d'agent de bureau
20. Désignation pour l'année 2023 de deux ambassadeurs issus de la diversité dans le cadre du Plan d'action 2022-2024 en lien avec le Programme d'appui aux collectivités (PAC) adopté conformément à l'Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
21. Mise en place du comité directeur en lien avec l'Entente 2022-2025 entre la MRC Les Moulins et le ministère des Affaires municipales (MAM) relativement au Volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) et nomination d'un représentant
22. Autorisation à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2023 en vue de l'engagement d'étudiants pour l'accueil touristique
23. Fonds de relance commerciale touristique – Approbation des projets présentés dans le cadre de l'appel de projets du Programme de relance commerciale touristique et autorisation de signature des ententes
24. Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM) - Approbation du report en 2023 d'un projet présenté dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2022 approuvé par la résolution numéro 13 700-12-21 et autorisation de signature d'une entente
25. Approbation du Kit Média touristique 2023 – Volet 1
26. Autorisation - Facturation aux municipalités locales des frais relatifs aux cours d'eau pour l'année 2022

27. Permanence d'une employée occupant le poste de conseillère en environnement au service d'aménagement, de l'environnement et du développement durable
28. Ajustements de certaines cartes portant sur l'identification des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT) - Demande de précisions au ministère des Affaires municipales (MAM)
29. Appui à la résolution de la MRC des Maskoutains no 22-11-409 relative à une demande d'intervention gouvernementale auprès des assureurs pour la sauvegarde du patrimoine québécois
30. Forum national sur les Plan régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) qui se tiendra les 21 et 22 février 2023
31. Appui à l'organisme Eau Secours – Données sur les prélèvements d'eau
32. Examen et approbation du règlement numéro 1088-9 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de construction numéro 1088 afin d'assouplir les normes au niveau des fondations requises pour certains bâtiments accessoires, de prévoir des normes de gestion des matières résiduelles à l'intérieur d'un bâtiment, de prévoir des normes de plomberie en vue de l'implantation de compteur d'eau et d'actualiser les normes de construction durable
33. Examen et approbation du règlement numéro 1089-19 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089 afin d'assujettir les abris photovoltaïques pour véhicules
34. Examen et approbation du règlement numéro 1104-11 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de lotissement numéro 1104 afin d'ajuster les normes sur les frais de parcs et d'insérer une exception aux normes d'orientation des lots
35. Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée - Travaux de stabilisation sur une portion du ruisseau St-Jean-Baptiste (cours d'eau Charny) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche (Troisième versement)
36. Mandat pour les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'année 2023 - **Retiré**
37. Autres sujets
38. Période de questions
39. Clôture de la séance

ADOPTÉE

14 238-12-22

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2022

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Marie-Eve Couturier, et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2022 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

14 239-12-22 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 6 décembre 2022

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 6 décembre 2022, soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉE

14 240-12-22 Liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2022 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par madame Michèle Demers et résolu unanimement :

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2022 au montant de 431 503,66 \$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Décembre 2022* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-217 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 17 859,16 \$ (divers postes budgétaires), pour le mois de décembre 2022 soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 241-12-22 Liste des chèques émis au mois de novembre 2022 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par madame Darllie Pierre-Louis, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours de novembre 2022, pour un montant de 1 474 108,41 \$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Novembre 2022* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-218 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 17 448,97 \$ (divers postes budgétaires) pour le mois de novembre 2022, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 242-12-22 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement :

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Décembre 2022* »).

ADOPTÉE

14 243-12-22 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 3 novembre 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 3 novembre 2022, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

14 244-12-22

Rapport de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 6 décembre 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 6 décembre 2022, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

14 245-12-22

Rapport de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 6 décembre 2022 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre dudit comité le 6 décembre 2022, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

14 246-12-22

Mandat pour l'entretien des systèmes de climatisation et de ventilation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne pour l'année 2023

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de mandater une entreprise pour l'entretien des systèmes de climatisation et de ventilation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins situés au 2e étage du 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Vimoval datée du 31 octobre 2022 pour l'entretien des systèmes de climatisation et de ventilation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins pour l'année 2023 ;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Michèle Demers et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate l'entreprise Vimoval pour l'entretien des systèmes de climatisation et ventilation des bureaux administratifs de la MRC Les Moulins pour l'année 2023, au montant de 3 160,00\$, excluant les taxes, tel qu'indiqué dans la proposition datée du 31 octobre 2022.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures de l'entreprise Vimoval au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux et après réception desdites factures.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-219 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 3 160,00 \$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-522 « *Entretien-Bâtisse* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 247-12-22

Mandat pour des services informatiques personnalisés pour l'année 2023

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de mandater une entreprise pour ses services informatiques personnalisés pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT la proposition numéro 1465 de l'entreprise Informatique Amerix, transmise le 8 novembre 2022, pour un montant de 5 408,00 \$, excluant les taxes, par mois, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Robert Morin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate l'entreprise Informatique Amerix pour des services informatiques personnalisés, au montant de 64 896,00\$, excluant les taxes, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, tel qu'indiqué dans la proposition numéro 1465.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement des factures de l'entreprise Informatique Amerix au fur et à mesure de l'accomplissement des travaux et après réception desdites factures.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-220 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant total de 64 896,00 \$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-524 « *Entretien d'équipement informatique* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 248-12-22

Dépôt du Rapport d'activités 2022 du Marché public moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) et autorisation de paiement à la SODAM (dernier versement)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13 764-02-22, adoptée le 15 février 2022, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente de partenariat à intervenir entre la MRC Les Moulins et la SODAM par laquelle la MRC Les Moulins s'engage à payer à la SODAM la somme de 101 500,00\$ pour l'année 2022 et 104 545,00 \$ pour l'année 2023, selon les modalités prévues à l'entente, en contrepartie des engagements de la SODAM décrits dans ladite entente ;

CONSIDÉRANT QUE ledit protocole stipule qu'une somme représentant 25 % de l'aide soit accordée conditionnellement au dépôt du rapport d'activités ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités 2022 a été remis ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport d'activités 2022 du Marché public moulinois dans le cadre du protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) soit et est accepté pour dépôt et conséquemment, que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à versé à la SODAM, la somme de 25 % de l'aide financière accordée pour l'année 2022, soit 25 375,00 \$, incluant les taxes.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-984 « *Marchés publics Lanaudois* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-19 ayant déjà été émis par la résolution numéro 13 764-02-22.

ADOPTÉE

14 249-12-22

Dépôt du Bilan des Fêtes des récoltes 2022 organisées par la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) et autorisation de paiement à la SODAM

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 126-08-22, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la participation financière de la MRC Les Moulins, à la Fête des récoltes 2022 organisée par la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution susmentionnée stipule que l'aide financière est assujettie au dépôt d'un bilan (post mortem) de la Fête des récoltes ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport d'activités 2022 a été remis ;

Il est proposé par monsieur Robert Morin, appuyé par madame Michèle Demers et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le Bilan des Fêtes des récoltes 2022 organisées par la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) soit et est accepté pour dépôt.

QUE conséquemment, le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement, à la SODAM, d'un montant de 9 000,00 \$, conformément au montant prévu par la résolution numéro 14 126-08-22 du conseil de la MRC Les Moulins.

QU'une somme de 9 000,00 \$ soit prélevée à partir du poste budgétaire 2621-341 « *Publicité – Information* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2022-184 ayant déjà été émis par la résolution numéro 14 126-08-22.

ADOPTÉE

14 250-12-22

Dîner-conférence organisé par la Chambre de commerce de la MRC de Montcalm et la Ville de St-Lin-Laurentides

CONSIDÉRANT le dîner-conférence organisé par la Chambre de commerce de la MRC de Montcalm et la Ville de St-Lin-Laurentides le 7 décembre 2022 ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine d'acheter cinq (5) billets afin de déléguer cinq (5) représentants (mesdames Darllie Pierre-Louis, Patricia Lebel, Michèle Demers et Nathalie Lepage ainsi que monsieur Claude Robichaud) au dîner-conférence organisé par la Chambre de commerce de la MRC de Montcalm et la Ville de St-Lin-Laurentides le 7 décembre 2022, au montant de 55,00 \$, excluant les taxes, par personne. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat disponibilité de crédit numéro 2022-221 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant total de 275,00 \$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312, « *Législation – Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 251-12-22

Renouvellement de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) se termine le 31 décembre 2022 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2023, la cotisation annuelle étant de 1 965,00 \$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-222 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 1 965,00 \$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « *Associations* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 252-12-22

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2023

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la MRC Les Moulins à la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) se termine le 31 décembre 2022 ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins renouvelle son adhésion à la Fédération des municipalités du Québec (FQM) pour l'année 2023, la cotisation annuelle étant de 2 665,21\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-223 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 2 665,21 \$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-494 « Associations », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 253-12-22

Destruction de documents de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE les documents répertoriés à l'annexe intitulée « Liste des dossiers à détruire de 2013-2022 », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ont été vérifiés ;

CONSIDÉRANT le calendrier des délais de conservation des documents de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil autorise la destruction des documents répertoriés à l'annexe intitulée « Liste des dossiers à détruire de 2013-2022 », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, conformément au calendrier des délais de conservation des documents de la MRC Les Moulins.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

14 254-12-22

Modification de l'horaire de travail d'une employée occupant le poste d'agente de bureau

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 11 449-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a engagé madame Linda Henry occupant le poste d'agent de bureau à raison de 34 heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE madame Linda Henry souhaite travailler dorénavant à raison de 30 heures par semaine, il y a lieu de modifier son horaire de travail ;

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'horaire de travail de madame Linda Henry, agente de bureau au service du greffe et au service de développement économique, soit de 30 heures par semaine et que les exigences de présentiel au bureau soient réduites de 4 heures par semaine.

QUE ces modifications soient en vigueur à compter de la semaine du 19 décembre 2022.

ADOPTÉE

14 255-12-22 Désignation pour l'année 2023 de deux ambassadeurs issus de la diversité dans le cadre du Plan d'action 2022-2024 en lien avec le Programme d'appui aux collectivités (PAC) adopté conformément à l'Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 846-03-22, le conseil de la MRC a autorisé la signature d'une entente 2022-2024 avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner deux ambassadeurs issus de la diversité dans le cadre du Plan d'action 2022-2024 en lien avec le Programme d'appui aux collectivités (PAC) adopté conformément à l'Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI);

Il est proposé par monsieur Mathieu Traversy, appuyé par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne madame Kahina Bensaadi ainsi que monsieur Doudou Sow à titre d'ambassadeurs issus de la diversité dans le cadre du Plan d'action 2022-2024 en lien avec le Programme d'appui aux collectivités (PAC) adopté conformément à l'Entente avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), pour mandat d'une année débutant en janvier 2023.

ADOPTÉE

14 256-12-22 Mise en place du comité directeur en lien avec l'Entente 2022-2025 entre la MRC Les Moulins et le ministère des Affaires municipales (MAM) relativement au Volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) et nomination d'un représentant

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 184-10-22, le conseil de la MRC a autorisé la signature d'une entente 2022-2025 avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement au volet 3, Signature innovation du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit la nomination d'un comité directeur composé, notamment de représentants de chacune des parties (MAM et MRC) et que le mandat du comité est de voir à l'application de l'entente et d'en assurer la gestion et le suivi administratif et financier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en place un comité directeur en lien avec l'entente susmentionnée ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la mise en place d'un comité directeur en lien avec l'Entente 2022-2025 entre la MRC Les Moulins et le ministère des Affaires municipales relativement au Volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) soit et est accepté par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE le comité directeur en lien avec l'Entente 2022-2025 entre la MRC Les Moulins et le ministère des Affaires municipales relativement au Volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR) soit composé des personnes occupants les postes suivants :

- Un représentant désigné par le MAM;
- Le directeur général de la MRC Les Moulins;
- Le responsable du développement économique de la Ville de Terrebonne;
- Le responsable du développement économique de la Ville de Mascouche;
- Le directeur du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins;
- La directrice de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins.

QUE le chargé de projet d'InnoHub puisse agir comme personne-ressource au sein dudit comité.

ADOPTÉE

14 257-12-22 Autorisation à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2023 en vue de l'engagement d'étudiants pour l'accueil touristique

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge important d'engager des préposés étudiants pour l'accueil touristique durant l'été 2023 ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Robert Morin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à présenter, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2023, pour l'engagement de deux préposés étudiants pour l'accueil touristique durant l'été 2023, à raison de 30 heures par semaine, pour une période de douze (12) semaines.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

14 258-12-22 Fonds de relance commerciale touristique – Approbation des projets présentés dans le cadre de l'appel de projets du Programme de relance commerciale touristique et autorisation de signature des ententes

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 286-05-21, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le Programme de relance commerciale touristique et du Formulaire de demande ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 287-05-21, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la constitution du comité d'évaluation et de recommandation en lien avec le Programme de relance commerciale touristique ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a procédé à l'appel de projets du Programme de relance commerciale touristique susmentionné ;

CONSIDÉRANT le budget disponible de la MRC Les Moulins à cet effet ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky MOKAS et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve l'octroi des subventions suivantes relativement aux projets suivants, le tout conditionnel à la réalisation effective desdits projets, et ce, même si sa réalisation est empêchée par tout événement imprévisible :

<b>Organisation</b>	<b>Projet</b>	<b>Subvention relance touristique</b>	
Sodect	Interprétation sur l'eau	3 025,00 \$	2 conditions : budget intégrant les ventes + conditionnel à la subvention du EPRTNT
Sodect	Festival vins et histoire de Terrebonne (FVHT)	8 950,00 \$	
Corporation 350e	Fin de semaine d'ouverture	3 700,00 \$	Condition : budget complet avec revenus
Corporation 350e	Activité de fermeture	3 000,00 \$	Condition : budget complet avec revenus
Viagym	Compétition trampoline	8 400,00 \$	4 conditions : dans les communications par courriels aux gymnastes, promouvoir les hébergements / restaurants de la MRC, ainsi qu'à l'accueil (outils imprimés) + suite aux événements, demander à Impéria le nombre de chambres louées. Finalement fournir un budget non déficitaire.
Viagym	Compétition gymnastique	8 600,00 \$	
<b>TOTAL :</b>		<b>35 675,00 \$</b>	

QUE le directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les conventions à intervenir.

QUE le versement de ladite subvention soit autorisé après la réalisation des projets si ceux-ci a effectivement lieu et lorsque que toutes les conditions prévues aux conventions auront été remplies.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2022-224 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 35 675,00 \$, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et que la dépense soit prélevée à partir du Fonds régions et ruralité (FRR), poste budgétaire 2622-991 « *Programme d'aide en développement touristique* ».

ADOPTÉE

*Madame Anny Mailloux déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec le prochain point et en conséquence, se retire.*

14 259-12-22

Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche - Approbation du report en 2023 d'un projet présenté dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2022 approuvé par la résolution numéro 13 700-12-21 et autorisation de signature d'une entente

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 13 700-12-21 le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé des projets présentés dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2022, notamment le projet du Théâtre Côte à Côte, pour une subvention de 3000,00 \$ pour la conception de 12 pièces de théâtre différentes, sous forme d'animations estivales dans le Vieux-Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE le projet du Théâtre Côte à Côte n'a pu avoir lieu en 2022, le conseil souhaite le report du projet en 2023 ;

CONSIDÉRANT le budget disponible de la MRC Les Moulins à cet effet ;

Il est proposé par madame Michèle Demers, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte le report en 2023 d'un projet présenté dans le cadre de l'appel de projets touristiques 2022 approuvé par la résolution numéro 13 700-12-21, soit le projet du Théâtre Côte à Côte, pour une subvention de 3000,00 \$ pour la conception de 12 pièces de théâtre différentes, sous forme d'animations estivales dans le Vieux-Mascouche.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, les conventions à intervenir.

QUE le versement de ladite subvention soit autorisé après la réalisation du projet si celui-ci a effectivement lieu et lorsque que toutes les conditions prévues à la convention auront été remplies.

QU'une somme de 3 000,00\$ soit prélevée à partir du poste budgétaire 2622-991 « Programme d'aide en développement touristique (OBNL) », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2021-301 ayant déjà été émis par la résolution numéro 13 700-12-21.

ADOPTÉE

*Madame Anny Mailloux reprend son siège.*

14 260-12-22 Approbation du Kit Média touristique 2023 – Volet 1

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le document intitulé *Kit Média 2023 – Volet 1*;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le document intitulé *Kit Média touristique 2023 – Volet 1*, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

14 261-12-22 Autorisation - Facturation aux municipalités locales des frais relatifs aux cours d'eau pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins exerce sa compétence en matière de cours d'eau, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, conformément à la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT QUE le budget annuel de la MRC Les Moulins affecte la somme que le conseil juge appropriée pour les fins de l'exercice de la compétence de la MRC en matière de cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2022, la MRC Les Moulins a avancé les dépenses liées à sa compétence en matière de cours d'eau ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et greffier-trésorier à facturer aux municipalités locales, les dépenses reliées à l'exercice de sa compétence en matière de cours d'eau pour l'année 2022, toute intervention dans les cours d'eau effectuée par la MRC étant assumée par la municipalité où se situe une telle intervention.

ADOPTÉE

14 262-12-22

Permanence d'une employée occupant le poste de conseillère en environnement au service d'aménagement, de l'environnement et du développement durable

CONSIDÉRANT QUE madame Lucie Veillette, conseillère en environnement au service d'aménagement, de l'environnement et du développement durable, a terminé sa période de probation le 6 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de madame Chantal Laliberté, directrice l'aménagement, de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de madame Lucie Veillette, conseillère en environnement au service d'aménagement, de l'environnement et du développement durable, soit et est acceptée à compter du 6 décembre 2022.

ADOPTÉE

14 263-12-22

Ajustements de certaines cartes portant sur l'identification des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain (ZPEGT) - Demande de précisions au ministère des Affaires municipales (MAM)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu une correspondance du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, datée du 21 octobre 2022 et portant sur une nouvelle cartographie gouvernementale spécifique aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE, selon les dispositions de l'article 53.14, lequel réfère aux troisièmes et quatrièmes alinéas de l'article 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC dispose d'un délai de 90 jours pour intégrer, via l'adoption d'un règlement de modification de son schéma d'aménagement et son document complémentaire, les 10 cartes modifiées et produites par le ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile de déceler toutes les modifications entre la version antérieure (2015) de ces cartes gouvernementales et la nouvelle version datant d'avril 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite bien comprendre la teneur de ces nouvelles cartes gouvernementales préalablement à l'adoption du règlement de modification ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins a besoin de ces précisions préalablement à l'adoption d'un règlement de modification visant à intégrer ces nouvelles cartes à son schéma d'aménagement et de développement.

QU'une demande soit effectuée auprès des autorités gouvernementales compétentes afin que des identifications détaillées des modifications apportées aux dix (10) nouvelles cartes gouvernementales relatives aux zones potentiellement exposées aux glissements de terrain en date d'avril 2022 soient transmises à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

14 264-12-22

Appui à la résolution de la MRC des Maskoutains numéro 22-11-409 relative à une demande d'intervention gouvernementale auprès des assureurs pour la sauvegarde du patrimoine québécois

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde ;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

CONSIDÉRANT la lettre du conseiller en aménagement du territoire et en patrimoine de la MRC des Maskoutains, datée du 3 novembre 2022, adressée à monsieur Mathieu Lacombe, ministre de la Culture et des Communications ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-11-409 de la MRC des Maskoutains relative à une demande d'intervention gouvernementale auprès des assureurs pour la sauvegarde du patrimoine québécois et demandant l'appui des autres MRC ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la résolution numéro 22-11-409 de la MRC des Maskoutains, dans sa demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire de la MRC Les Moulins, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

14 265-12-22

Forum national sur les Plan régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) qui se tiendra les 21 et 22 février 2023

CONSIDÉRANT la tenue du Forum national sur les Plan régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) qui se tiendra les 21 et 22 février 2023 ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la participation de mesdames Chantal Laliberté et Lucie Veillette, au Forum national sur les Plan régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) qui se tiendra les 21 et 22 février 2023, au montant de 225,00\$, excluant les taxes, par personne. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat disponibilité de crédit numéro 2022-225 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 450,00\$, excluant les taxes, par personne, poste budgétaire 2110-312, « *Législation – Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14 266-12-22

Appui à l'organisme Eau Secours – Données sur les prélèvements d'eau

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

CONSIDÉRANT QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements ;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, le 1<sup>er</sup> juin 2022 reconnaissant qu'une modification législative doit être considérée et qu'il est demandé au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ;

Il est proposé par madame Marie-Eve Couturier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie l'organisme Eau Secours dans sa démarche et demande à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE copie de la présente résolution soit et est transmise au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales, aux députés provinciaux du territoire de la MRC Les Moulins, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

14 267-12-22

Examen et approbation du règlement numéro 1088-9 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de construction numéro 1088 afin d'assouplir les normes au niveau des fondations requises pour certains bâtiments accessoires, de prévoir des normes de gestion des matières résiduelles à l'intérieur d'un bâtiment, de prévoir des normes de plomberie en vue de l'implantation de compteur d'eau et d'actualiser les normes de construction durable

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1088-9 modifiant le règlement de construction numéro 1088 afin d'assouplir les normes au niveau des fondations requises pour certains bâtiments accessoires, de prévoir des normes de gestion des matières résiduelles à l'intérieur d'un bâtiment, de prévoir des normes de plomberie en vue de l'implantation de compteur d'eau et d'actualiser les normes de construction durable ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Marie-Eve Couturier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1088-9 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de construction numéro 1088 afin d'assouplir les normes au niveau des fondations requises pour certains bâtiments accessoires, de prévoir des normes de gestion des matières résiduelles à l'intérieur d'un bâtiment, de prévoir des normes de plomberie en vue de l'implantation de compteur d'eau et d'actualiser les normes de construction durable.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 268-12-22 Examen et approbation du règlement numéro 1089-19 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089 afin d'assujettir les abris photovoltaïques pour véhicules

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1089-19 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089 afin d'assujettir les abris photovoltaïques pour véhicules ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1089-19 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1089 afin d'assujettir les abris photovoltaïques pour véhicules.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 269-12-22 Examen et approbation du règlement numéro 1104-11 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de lotissement numéro 1104 afin d'ajuster les normes sur les frais de parcs et d'insérer une exception aux normes d'orientation des lots

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1104-11 modifiant le règlement de lotissement numéro 1104 afin d'ajuster les normes sur les frais de parcs et d'insérer une exception aux normes d'orientation des lots ;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux appuyée par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1104-11 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de lotissement numéro 1104 afin d'ajuster les normes sur les frais de parcs et d'insérer une exception aux normes d'orientation des lots.

QUE le directeur général et greffier-trésorier ou la directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

14 270-12-22

Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée - Travaux de stabilisation sur une portion du ruisseau St-Jean-Baptiste (cours d'eau Charny) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche (Troisième versement)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 689-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Alide Bergeron & Fils Ltée, pour un montant de 121 849,36 \$, incluant les taxes, pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le ruisseau St-Jean-Baptiste (cours d'eau Charny) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche ;

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise datée du 21 octobre 2022 au montant de 4 899,50 \$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné et la recommandation de paiement de la firme Tetra Tech Inc., datée du 5 décembre 2022 ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Darllie Pierre-Louis et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 4 899,50 \$, excluant les taxes, à l'entreprise Alide Bergeron & Fils., conformément à la facture datée du 21 octobre 2022 et à la recommandation de paiement de la firme Tetra Tech Inc., datée du 5 décembre 2022 pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le ruisseau St-Jean-Baptiste (cours d'eau Charny) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche, sous la surveillance de ladite firme Tetra Tech Inc.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420, « *Entretien des cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-112 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 689-06-20.

ADOPTÉE

#### Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question.

14 271-12-22

#### Clôture de la séance

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Michèle Demers et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe



